



VOTRE BOURSE

DÉPARTEMENTALE

WWW.LOIRE.FR/BOURSES

BOURSES DÉPARTEMENTALES

DES COLLÉGIENS

Votre enfant est scolarisé dans un collège de la Loire (public, privé) et bénéficie des bourses nationales.



Il est éligible à une
aide complémentaire du Département de la Loire.

Déposez votre demande en ligne sur

www.loire.fr/bourses

du 22 février au 22 mars 2021.

CETTE AIDE VOUS SERA VERSÉE EN JUIN 2021, SOIT :

- 64 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 1,
- 85 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 2,
- 171 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 3.

C'EST SIMPLE ET RAPIDE :

- Identifiez-vous (créer un compte)
- Indiquez le montant de bourse nationale de votre enfant
- Joignez la notification de bourse nationale et votre Relevé d'identité bancaire (RIB)

Attention : aucune demande hors délai ou incomplète ne pourra être acceptée.